

LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTIC	Objet et Biens concernés	Contrat concerné - durée de validité
Mesurage Loi Carrez	objet : mesure de la superficie du logement sont concernés : uniquement les parties privatives d'un lot en copropriété (sauf garages et caves)	Vente : validité illimitée (sauf modification de la consistance du bien)
Performance Énergétique	objet : classification du logement pour les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; préconisation de travaux ou équipements. sont concernés : tous les locaux ou bâtiments (habitation, locaux commerciaux, bureaux, etc...) dès lors qu'ils sont pourvus d'un système de chauffage	Vente : validité 10 ans Location : validité 6 ans Location saisonnière : validité 6 ans (obligatoire seulement si occupation > 4 mois)
	Attention : à partir du 1^{er} janvier 2011 : toutes les annonces immobilières de vente ou de location, devront être accompagnées du diagnostic de performance énergétique (DPE) sous peine d'annulation de la vente ou de révision à la baisse du prix.	
Amiante	objet : recherche des matériaux ou produits contenant de l'amiante sont concernés : tous les locaux ou bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/97	Vente : validité illimitée (sauf si présence d'amiante détectée dans les flocages, calorifugeages ou faux-plafond : contrôle périodique tous les 3 ans)
Plomb	objet : recherche des peintures ou autres revêtements contenant du plomb sont concernés : tous les logements construits avant le 1 ^{er} janvier 1949 (et plus généralement tous les biens affectés en tout ou partie à un usage d'habitation)	Vente : validité illimitée si absence de plomb ou 1 an si plomb détecté Location : validité illimitée si absence de plomb ou 6 ans si plomb détecté
Risques Naturels et Technologiques	objet : recherche des risques naturels (séisme, inondation, avalanches,...) ou technologiques (usine,...) sont concernés : tout type de bien, bâti ou non bâti	Vente : validité 6 mois Location : validité 6 mois
Gaz	objet : recherche des dangers présentés par l'installation (dans les parties privatives du logement) sont concernés : les logements pour lesquels existent une installation fixe datant de plus de 15 ans	Vente : validité 3 ans
Electricité	objet : recherche des dangers présentés par l'installation (dans les parties privatives du logement) sont concernés : les logements pour lesquels l'installation date de plus de quinze ans	Vente : validité 3 ans

Diagnostiqueurs certifiés : Jean Pierre FERRE (n°359-050207-73-003), Thierry FLEURANTIN (certificat n°359-050207-73-005), Pierre GENTIL (n°359-050207-73-001), Sébastien DURAZ (cn°359-050207-73-004), Olivier THIRION (n°359-050207-73-002).

Assurance responsabilité civile : COVEA RISKS, 19-21 allée de l'Europe 92110 CLICHY. Police n°118 263 431/118 263 432.